République Française
Département de l'Orne
Commune de BRIOUZE

Date de convocation **10 février 2025**
Date d'affichage **28 février 2025**

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie de Briouze, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Jacques FORTIS.
Etaient présents : FORTIS Jacques, NOEL Véronique, VERRIER Olivier, MARIE-ARNOUX Nicole, LEPRINCE Philippe, DENIS Michel, DEPARIS Anne-Marie, SALLES Sylviane, MARRIERE-BERTHOUX Julie, CHAUVIN Nathalie, BECHET Jean-Charles, Christophe CHANU, FOUCAULT Caroline, LEMARDELEY Malika, LECHAPTOIS Alexandre.
Excusé(e)s : Nathalie LEPORTIER qui a donné procuration à Nathalie CHAUVIN
Joël CHESNIN qui a donné procuration à Véronique NOËL
Hervé LERAY qui a donné procuration à Jean-Charles BECHET
Absent(e)s : Marie MABILLOT

Nbre de membres en exercice : **19**
Nbre de présents : 15
Nbre de votants : 18

Secrétaire de séance : Nicole MARIE-ARNOUX

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

SUBVENTIONS 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Amicale des Retraités de Briouze	300,00 €	
Anciens combattants	275,00 €	
APE EPB	588,00 €	(98 élèves x 6€)
APE Ecole St Louis	228,00 €	(38 élèves x 6€)
Amicale de la Chasse	200,00 €	
Arabesque	950,00 €	
Art Sonic	1 500,00 €	
Comice Agricole cantonal de Briouze	220,00 €	
Comice Agricole d'Argentan	150,00 €	
Comité des Fêtes de Briouze	3 000,00 €	
Comité Foires et Marchés	5 000,00 €	
Echiquier du houlme	500,00 €	
Ecole de musique	2 960,00 €	(1300 € fonct + 1660 € aides)
Entretien du marais	160,00 €	
EVPB	200,00 €	
Familles rurales	1 925,00 €	
Harmusica	1 500,00 €	
Jardins familiaux et Collectifs	200,00 €	
Les amis du Houlme	220,00 €	
OCB Football	4 800,00 €	(46 jeunes x 50€ + 2500 €)
OCB Gym	200,00 €	
OCB pétanque	750,00 €	
OCB Tennis de table	1 400,00 €	
OCB Tennis	1 450,00 €	(1000€ + 9 jeunes x 50€)
OCB Judo	550,00 €	
OCB Basket	1 150,00 €	
Comité de Jumelage	200,00 €	
La Gaule Briouzaine	200,00 €	
OGEC Notre Dame	500,00 €	(10 élèves x 50 €)
OCB Cyclo	400,00 €	(8 jeunes x 50 €)
TOTAL	**31 676,00 €**	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Briouze et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication

RETRAIT DELIBERATION n°2024-12-001 - DROIT DE PREEMPTION FONDS DE COMMERCE

Par délibération n° 2024-12-0001 du 16 décembre 2024, le conseil municipal a décidé d'instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et baux commerciaux.
Conformément au code de l'Urbanisme et notamment à l'article R 214-1, le projet de délibération doit être soumis préalablement à l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
Le projet doit être *accompagné d'un plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.*
Par ailleurs, le projet d'instaurer au titre de l'article L 151-16 du Code de l'Urbanisme une servitude dite « de maintien et de renforcement de la diversité commerciale dans l'hyper-centre, sera un des objets de la modification du PLU de Briouze qui va être étudiée cette année par les services de Flers Agglo en lien avec la commune. La modification fera l'objet de consultations des personnes publiques associées et d'une enquête publique.
Le Conseil Municipal sera amené à donner son avis sur le projet de modification du PLU.
Ainsi, la délibération du 16 décembre 2024 ne respectant pas le formalisme préalable et nécessaire, il vous est proposé de la retirer ladite délibération. Le conseil municipal sera amené à délibérer sur ces deux procédures ultérieurement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le retrait de la délibération n°2024-12-0001 du 16 décembre 2024 ci-dessus décrite.

GARE

Les travaux de la Gare qui ont débuté en juin 2024 se terminent. Monsieur le Maire informe que le peintre a peint l'étage au lieu du rez de chaussée. Il a été convenu avec l'entreprise qu'elle réalise les travaux de peinture dans la cage d'escalier. Le rez de chaussée sera réalisé par les agents du service technique et des bénévoles de l'association Familles Rurales.
De plus, il informe que des dégradations ont été constatées sur les fenêtres côté voie. 6 fenêtres ont été brisées par des lancés de pierre ainsi que des montants en aluminium ont été endommagés.

JEUX EXTERIEURS

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été demandée pour l'installation de jeux dans le parc de la Mairie. Un projet de tyrolienne et l'installation d'une table de ping pong a été présenté pour un montant de 19 908 € HT. Vu les dégradations sur Briouze actuellement, Mme SALLES souhaite s'abstenir ce sur point et précise qu'il y a peut-être d'autres priorités sur la commune. M FORTIS approuve et propose d'attendre le vote du budget.

TOITURE EGLISE

Monsieur le Maire informe que la noue de la toiture de l'église fuit, ce qui entraine des dégradations visibles à l'intérieur. Pour faire face à ce problème il convient de réfléchir sur 3 propositions :

- Réparer la partie endommagée pour 20 350 € HT
- Réparer les 2 rampants côté nord-ouest pour 40 932 € HT
- Réparer la totalité de toiture pour 214 849 € HT

Le Conseil Municipal propose de réfléchir sur la solution intermédiaire et demande la présentation d'un autre devis.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Monsieur le Maire rappelle que quatre agents ont recensé les habitants de Briouze sur la période du 16 janvier au 15 février 2025. Il informe que la dotation allouée par l'état pour cette campagne s'élève à 2 185 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 750 € Brut aux quatre agents et une prime de 200 € à Mme DRUGEON, coordonnatrice.

SOUSCRIPTION ET CONVENTION DE LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE (ATEV) de l'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'ORNE

Considérant que la Commune a besoin d'une assistance technique pour l'entretien de sa voirie, le Conseil municipal décide de souscrire la mission d'Assistance Technique à l'entretien de la Voierie (ATEV) proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne telle que définie dans le guide de la mission ATEV, et d'adopter la convention pour la mission ATEV à passer avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Orne, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

Questions diverses

- *CITERNE SOUPLE A INCENDIE – ZA LES JONCHERETS*

Monsieur le Maire informe avoir reçu plusieurs devis pour la fourniture et l'installation d'une citerne souple à incendie au lieu-dit « Les Joncherets » près la société MEC AGRI. Après analyse des offres, le Conseil Municipal accepte de retenir la proposition de l'entreprise **ETAP (*61600 LA MOTTE FOUQUET)*** pour un montant de 6 698,43 € HT soit 8 038,12 € TTC.

- *Extension buvette du Foot*

Monsieur le Maire informe que les travaux de la buvette du foot devraient reprendre semaine 13. M VERRIER s'interroge sur l'accessibilité les personnes à mobilité réduite du fait de la réalisation d'une marche.
Une solution va être étudiée pour remédier à ce problème.

- *SIRTOM -Sacs Transparents*

Monsieur le Maire informe que le 5 mai prochain marquera le passage officiel des sacs noirs aux sacs transparents pour les ordures ménagères. L'objectif étant d'agir sur le tri sélectif afin de réduire de 17 % les ordures ménagères. Il précise que les sacs transparents sont disponibles à la mairie et chaque famille se verra recevoir un rouleau de 25 sacs.

- *Situation de l'atelier solidaire de l'Orne « ZA les 5 chemins »*

Monsieur le Maire fait le point sur la situation de l'atelier solidaire situé ZA les cinq chemins.
L'atelier est fermé mais une partie des employés a retrouvé une activité. Reste à voir le devenir du bâtiment.

- *MAISON MEDICALE - Installation d'un 2ème Kiné*

Mme TANASA ayant obtenu sa validation pour exercer son activité de kiné, va prendre possession des locaux avec son conjoint début mars.
De plus, Monsieur le Maire informe que l'inauguration du nouvel agencement de la maison méciale est prévu le mercredi 5 Mars à 14h.

- *Vente du collège Notre-Dame et de l'EHPAD Notre-Dame*

Monsieur le Maire confirme la vente définitive des locaux du collège Notre-Dame et de l'EHPAD.
Les jeunes propriétaires habitent dans la maison Ste Agnès. Le projet prévoit la réalisation de 25 à 30 logements au collège et l'EPHAD sera dédié à de l'évènementiel.

- Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que les travaux d'élagage entre le lotissement Les Charmilles et le bois du vieux moulin sont prévus le mardi 4/3.

- Sur 1 026 points d'adressage 200 restent à pointer. Des devis vont être demandés pour l'achat de 500 numéros et 60 plaques.

- M BECHET fait remarquer que le rue du docteur Petit n'a pas été nettoyée depuis plusieurs mois.

- Mme DEPARIS invite les Conseillers au concert des élèves de l'école de Musique qui se déroulera le samedi 8/3 à15h30 à la salle du REX.

- M DENIS fait part du fait que le sentier en sable, à l'étang de l'enclos, a été endommagé suite aux inondations ; il est proposé de le refaire en cailloux en 0.20.

- Le prochain conseil est fixé au Mardi 8 avril à 19h45 avec la présentation des nouveaux propriétaires du collège Notre Dame et de l'EPHAD.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40

Le Maire,
Jacques FORTIS

Le secrétaire,
Nicole MARIE-ARNOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Briouze et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai de deux mois à compter de sa réception par les intéressés ou de sa publication